

Compte rendu réunion CTD 77 Activités cyclistes du 27 mars 2017 – La Rochette

Présents : Philippe Chabot, Laurent Maunoir, Fabien Rousselin, Stéphane Cruveiller, Christian Schaaf, Thomas Boistel, Jérémy Holvoet

Invité : Joseph Rouault

I. Point 1^{ères} épreuves de l'année 2017

A cette date 2 épreuves ont eu lieu dans le département. 208 coureurs à Pézarches et seulement 121 à Saâcy sur Marne.

Malheureusement, l'épreuve de Villuis (05/03) a dû être annulée en raison d'une alerte tempête sur le département. Bonne décision des organisateurs de ne pas faire prendre de risques aux coureurs. La saison est encore longue.

Compte-tenu du déroulement de l'épreuve de Pézarches (19/03), la CTD77 aimerait rappeler pour la première et la dernière fois de la saison qu'en cas de dépassement d'un peloton par une échappée (même de catégorie inférieure), les coureurs doublés sont tenus de se laisser distancer immédiatement afin de ne pas influencer l'issue de la course (la leur ou celle de l'autre catégorie). Les coureurs ne respectant pas cette disposition seront dorénavant immédiatement déclassés.

Cette consigne a plutôt bien été respectée sur l'épreuve de Saâcy-sur-Marne (26/03) et la CTD77 souhaite remercier les compétiteurs présents pour leur sportivité.

Organisateurs : si vous avez besoin de matériel pour vos épreuves, merci de vous rapprocher de Philippe (phchabot77@orange.fr) qui en a la gestion.

II. Pass cyclo

Depuis le début de l'année, notre département ainsi que le 91 sont en phase de test pour l'ouverture de nos épreuves aux autres fédérations. Les 1ers retours sont positifs. A suivre au fil de l'année.

Pour rappel, le règlement est disponible sur le site de la CTD 77. Nous vous demandons de bien le respecter et de ne pas faire un règlement dans le règlement.

III. Trésorerie

Christian s'occupe des finances de la CTD. Une fois la course passée, il fera parvenir aux clubs le montant à reverser à la CTD. Les chèques sont à faire parvenir à l'Ufolep 77 qui établira la facture dès réception du règlement.

Info : le reversement s'applique pour les NLU (Non Licenciés Ufolep) et y compris ceux du club organisateur. Le montant du reversement par NLU reste identique à celui par coureur Ufolep.

IV. Départemental route

Il aura lieu sur la commune de Boitron et sera organisée par le CC Coulommiers. Merci d'avance à eux. Plus de détails dans quelques jours concernant les horaires (après-midi), kms, ...

La CTD 77 a souhaité inviter nos voisins (93, 94, 75) pour qu'ils puissent aussi bénéficier d'un départemental. A l'étude selon les départements.

V. Epreuve qualificative 94 aux Boucles de l'Orvanne

La CTD 77 regrette de ne pas avoir été consultée par le comité 94 de leur intention de prendre une épreuve se déroulant et organisée par un club du 77 comme épreuve support de leur championnat. Un mail sera envoyé à la CTD 94 pour leur demander de respecter les procédures à l'avenir. Ceci alors que nous avons proposé à ce comité de venir participer à notre championnat départemental. Nous demandons aussi aux clubs dans une situation similaire de prévenir la CTD 77 pour ne pas se retrouver devant le fait accompli.

VI. Situation des coureurs

La CTD a décidé de ne pas prendre en compte les demandes de descente reçues à ce jour et ceci hors période réglementaire (pour rappel, après le championnat départemental)

De plus, pour les coureurs sous observation, nous prolongeons cette période pour avoir suffisamment de recul.

La CTD reste et sera attentive aux résultats des coureurs dans un sens comme dans l'autre.

Rappel : pour les places obtenues à l'extérieur, vous avez 5 jours pour les déclarer sur le site de la CTD 77.

VII. Cyclo-cross

La saison 2018 arrivera vite et les calendriers des autres fédérations aussi. Merci de vous rapprocher de Jérémie (jeje.holvoet@free.fr) pour lui indiquer vos dates.